

## **Programme de résorption des zones blanches en haut débit (Internet)**

**La Région Languedoc-Roussillon et le Conseil Général de la Lozère ont lancé un programme de résorption des zones blanches en haut débit afin de rendre éligibles à l'Internet de 2 Mb/s 80% des habitants dans 100% des communes par la technologie ADSL. Certaines communes ne peuvent pas être équipées intégralement et la technologie satellitaire sera utilisée.**

**La commune de Moissac fait partie de ces communes.**

**C'est ainsi que pour s'équiper, les collectivités territoriales (région, département) proposent une aide de 240 € par foyer non encore éligible à l'Internet haut débit : soit pour l'acquisition d'une parabole satellite, soit pour financer l'installation de la parabole, soit pour augmenter le niveau de prestation proposé par le fournisseur d'accès internet.**

**Pour vérifier l'éligibilité à l'aide financière, chaque foyer doit se rendre sur le site Internet : [languedocroussillonhautdebit.fr](http://languedocroussillonhautdebit.fr), soit appeler le **0810009357** muni de son numéro de téléphone fixe.**

**Le serveur d'éligibilité indique en temps réel la possibilité ou non de bénéficier de l'aide.**

**Les foyers qui sont éligibles à une aide financière peuvent prendre contact avec un fournisseur d'accès qui a signé une convention de partenariat avec la Région L.R.**

**La mairie propose une réunion d'information le samedi 22 janvier à 10 heures. Les personnes qui rencontreront des difficultés dans leur démarche d'installation pourront les faire remonter.**

